

NV Remontées mécaniques SA, société exploitant le domaine skiable de Nendaz et Veysonnaz ainsi que 5 restaurants d'altitude

recherche pour compléter son effectif :

Service « Remontées mécaniques - Electrique »

Nous vous proposons de travailler au cœur du domaine des 4 Vallées avec une équipe jeune et dynamique.

Remontées mécaniques

Durant l'été, les électriciens s'occupent de la maintenance des installations de transports à câbles.

En hiver, les contrôles en phase d'exploitation ainsi que le service de dépannage représentent l'essentiel de l'activité.

Bâtiments & Infrastructures

Les électriciens interviennent sur nos bâtiments et infrastructures (réseau d'enneigement, réseau informatique, etc.) que ce soit dans le cadre de la maintenance ou de projets de développement.

Vos tâches

Maintenance et dépannage des installations des remontées mécaniques.

Entretien des installations électriques de nos différents bâtiments et infrastructures.

Collaboration avec d'autres corps de métiers du domaine skiable (service informatique, enneigement artificiel, etc.).

Tournus de piquet en été ainsi que lors de manifestations sur notre domaine.

Votre profil

Vous êtes au bénéfice d'un CFC d'automaticien ou d'installateur-électricien, d'un titre jugé équivalent.

Vous êtes proactif et savez travailler de façon autonome.

Vous êtes à l'aise en milieu alpin, notamment pour les travaux en hauteur et dans des conditions parfois difficiles.

Vous êtes en possession du permis de conduire et pratiquez le ski/snowboard.

Vous vous adaptez facilement aux périodes de travail variables.

Expérience professionnelle souhaitée, dans les remontées mécaniques un plus.

un automaticien CFC / un installateur-électricien CFC

(H/F) à 100%

Nous offrons

Contrat de durée indéterminée

Entrée en fonction à convenir

Abonnement de ski annuel 4 Vallées, ainsi que pour le/la conjoint/e et les enfants jusqu'à 20 ans

Parking couvert gratuit

Carburant à prix préférentiel

Défraiement pour les repas de midi durant toute l'année

Plan LPP amélioré allant au-delà du minimum légal

Cotisation perte de gain maladie prise en charge par l'entreprise à 100%

ET BIEN D'AUTRES ENCORE !



Madame Jessica Salamin, Spécialiste RH - Secrétaire générale, vous donnera sur demande tous les renseignements souhaités (rh@nvrm.ch/027 289 52 08).

Si vous êtes intéressé(e) par ce poste, nous nous réjouissons de recevoir votre dossier complet par e-mail rh@nvrm.ch d'ici le 20 novembre 2022.